



CÉLÉBRATIONS DU 600^{ÈME} ANNIVERSAIRE :
UN WEEK-END EN FANFARE !

3

600^{ÈME} ANNIVERSAIRE :
LES FESTIVITÉS SONT
LANCÉES

4

FINANCES : ZOOM
SUR LE BUDGET
COMMUNAL 2023

8

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

16

FÊTES FRANCO-
ÉCOSSAISES :
DEVENEZ
BÉNÉVOLES !

23



SOMMAIRE

- 3 | 600^{ÈME} ANNIVERSAIRE : UN WEEK-END EN FANFARE
- 4 | 600^{ÈME} ANNIVERSAIRE : LES FESTIVITÉS SONT LANCÉES
- 6 | LES TEMPS FORTS EN IMAGES
- 8 | FINANCES : ZOOM SUR LE BUDGET COMMUNAL 2023
- 10 | ENFANCE & JEUNESSE
- 12 | CULTURE
- 14 | TRAVAUX EN COURS
- 16 | DOSSIER SPÉCIAL : PLUi
- 18 | SOCIAL, SANTÉ & SOLIDARITÉS
- 19 | RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE
- 20 | ÉCONOMIE & COMMERCE
- 21 | RAPPEL DES RÈGLES DE BON VOISINAGE
- 23 | FÊTES FRANCO-ÉCOSSAISES

Directeur de la publication :

Laurence RENIER - Maire d'Aubigny-sur-Nère

Conception, rédaction, mise en page :

Service communication - Mairie d'Aubigny-sur-Nère

Impression : Imprimerie Rapide - Vierzon

Crédits photos : Mairie d'Aubigny-sur-Nère, Catherine

Bordier, Piranga Vibes Photographer, Agnès Hertault,

afac, Pauline Decoster Photographie

Nombre d'exemplaires : 3500

Dépôt légal à parution www.aubigny.net

ÉDITO DU Maire

Chères Alбиниennes, Chers Alбиниens,

Les efforts de sobriété énergétique et le climat ont permis de passer l'hiver sans « délestage » qui était un risque fort annoncé en ce début d'année 2023.

Malgré tout le contexte inflationniste rend notre quotidien plus difficile qu'auparavant. Il est donc important de piloter efficacement le budget de la commune tout en préservant nos services. Vous trouverez dans ce magazine une double page consacrée au budget 2023 avec la présentation des principaux investissements prévus pour cette année.

En effet il est important de continuer d'investir sur le territoire, pour répondre aux enjeux de notre temps et garantir une qualité de vie aux alбиниens et futurs alбиниens qui viendront pourvoir les emplois ouverts par nos entreprises.

Les enjeux sont également importants en matière d'urbanisme puisque nous lançons à l'échelle de la Communauté de communes la création d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document stratégique construit un projet d'aménagement sur le territoire intercommunal qui doit tenir compte de diverses dispositions nationales et notamment l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols visant à réduire au maximum l'extension des villes.

Côté festivités nous poursuivons cet été la célébration du 600^{ème} anniversaire de la donation de la ville à Jean Stuart de Darnley par les incontournables Fêtes Franco-Écossaises attendues par de nombreuses personnes et qui nous promettent des moments joyeux ! Par ailleurs nous poursuivons les « Vendredis d'Aubigny » permettant d'animer la ville chaque vendredi du mois d'août pour le plus grand plaisir des alбиниens et des touristes qui viennent toujours plus nombreux visiter notre beau territoire.

Bonne lecture et bel été à toutes et tous,



Laurence RENIER
Maire d'Aubigny-sur-Nère



UN WEEK-END EN *Fanfare* !

A l'occasion des célébrations du **600^{ème} anniversaire de la donation d'Aubigny-sur-Nère** par Charles VII à Jean Stuart de Darnley, notre commune a accueilli les 19 et 20 mai la prestigieuse **Fanfare de Cavalerie de la Garde Républicaine** pour un concert de gala et un défilé en centre-ville.

Cette visite de prestige a pu être organisée grâce à **Matthieu DUCLOS, Montainien, président de l'orchestre Stuart Harmonie** mais aussi trompettiste au sein de la Fanfare de Cavalerie depuis 7 ans.

Plus de 300 spectateurs ont assisté au concert de Gala, réunissant plus de **80 musiciens** de la Fanfare de Cavalerie et de l'orchestre Stuart Harmonie qui fêtait à cette occasion les 5 ans de sa création.

Le lendemain, la **Fanfare de Cavalerie** a défilé dans les rues de la Cité des Stuarts offrant aux nombreux visiteurs présents un **spectacle aussi rare qu'inoubliable !**





600^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA DONATION D'AUBIGNY À JEAN STUART DE DARNLEY

Les festivités sont lancées !

L'année 2023 marque le **600^{ème} anniversaire de la donation de la ville d'Aubigny-sur-Nère** par Charles VII à Jean Stuart de Darnley, connétable de l'armée d'Écosse. A cette occasion, la municipalité a préparé une année riche en événements ! Le coup d'envoi a été lancé le 25 mars dernier.

DES VISITES THÉÂTRALISÉES POUR (RE)DÉCOUVRIR L'HISTOIRE D'AUBIGNY-SUR-NÈRE

Le coup d'envoi des festivités a débuté samedi 25 mars par une **visite théâtralisée de la Cité des Stuarts**. Proposées par l'Association des Fêtes Franco-Écossaises, ces visites sont menées par la Compagnie des Comédiens Associés. **Mêlant histoire et saynètes humoristiques**, ces visites replongent les

visiteurs dans le passé de la cité en racontant, les grands personnages qui l'ont façonnée, ses monuments et maisons à pans de bois. Elles s'étaient déjà tenues l'année dernière mais sont davantage axées sur les 600 ans cette année. **5 autres visites sont programmées cet été.**

Les Visites THÉÂTRALISÉES d'Aubigny-sur-Nère
Par la Compagnie des Comédiens Associés

Quand l'histoire de la Cité des Stuarts se dévoile à la lumière des flambeaux !

Sam 1^{er} Juillet	21h30
Ven 14 Juillet	18h30
Ven 4 Août	21h
Ven 18 Août	21h
Sam 16 Septembre	20h

Départ dans la cour du château des Stuarts
Participation libre
Sans réservation

RENAISSANCE(S) 2023
600 ans 1423-2023
Aubigny-sur-Nère



UNE CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE POUR LA DATE ANNIVERSAIRE DE LA DONATION



La suite des célébrations s'est déroulée le lendemain, au château des Stuarts avec une cérémonie commémorative qui a eu lieu au Monument de l'Auld Alliance. Après **une levée symbolique du drapeau écossais et la lecture de l'acte de donation**, la cérémonie s'est poursuivie dans la salle des mariages, le tout suivi par les caméras de France 3 TV !



UNE BANDE DESSINÉE SUR L'HISTOIRE DE LA CITÉ DES STUARTS

En ce jour historique, Laurence RENIER a dévoilé la bande dessinée réalisée par Bernard CAPO, auteur berrichon, intitulée **Le fantôme des Stuarts. Aubigny-sur-Nère, 600 ans d'histoire écossaise en Berry.**

Au grè des pages et des planches colorées, venez à la rencontre du fantôme des Stuarts : à travers son histoire, découvrez celle des ancêtres qui ont façonné la ville que nous connaissons aujourd'hui.

Infos pratiques : La BD est en vente au Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance, à la Maison de la Presse et à l'Office de Tourisme Sauldre et Sologne au tarif de 18€

DES ASSIETTES À MIGNARDISES COMMÉMORATIVES

Pour marquer cet événement exceptionnel, Laurence RENIER a aussi présenté **une série exclusive de 4 assiettes à mignardises commandée auprès de la faïencerie de Gien** mondialement reconnue pour son savoir-faire

Ce service réalisé sur mesure est composé de **4 assiettes mettant en avant l'identité d'Aubigny-sur-Nère à travers son patrimoine architectural et immatériel**. Ainsi, sont mis en avant : la Galerie François I^{er}, le clocher Bourdoiseau, le château des Stuarts et la fameuse cornemuse. Chaque assiette est marquée d'un élément monochrome, aux lignes épurées qui offrent un regard nouveau sur le patrimoine de la ville, tout en finesse et modernité.



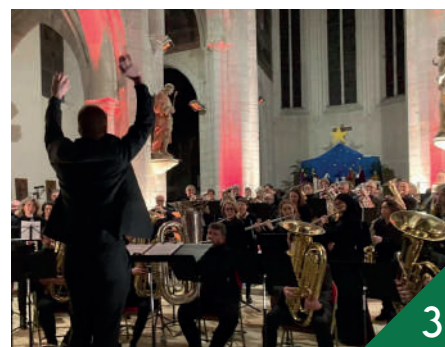
Infos pratiques : Le service est en vente au Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance et à l'Office de Tourisme Sauldre & Sologne au tarif de 16€ l'assiette.

UNE CONFÉRENCE SUR L'AULD ALLIANCE

Enfin, une conférence sur l'Auld Alliance et l'histoire de la Cité des Stuarts a clôturé cette journée de célébration. Environ 80 personnes étaient présentes pour écouter et échanger avec **Clément GUÉZAIS, docteur en civilisation britannique et histoire médiévale.**



LES TEMPS FORTS EN *images*



1. BURNS DAY 2023, le 29 janvier : 1^{er} temps fort de l'année 2023 marquant les 600 ans : la commémoration de la vie du poète écossais Robert Burns organisée par le **Comité de jumelage Aubigny-Haddington**.

2. A l'occasion de la cérémonie des vœux, **Guy PAULIN** (un Albinien élevé au grade de commandeur de la légion d'honneur) a reçu la médaille de la ville.

3. Sous la baguette de **Matthieu DUCLOS** et de **Sonia BEZET**, l'orchestre **Albinien Stuart Harmonie** a époustoufflé les spectateurs venus en nombre écouter le concert du Nouvel An.

4. Agents recenseurs ayant participé à la campagne de recensement qui s'est déroulée du 19 janvier au 18 février.

5. Commémoration du 19 mars. Moment de transmission intergénérationnelle entre Antoine et son arrière grand-père M. Bontemps.

6. Le 9 avril, la **compagnie Stu'Art Théâtre** nous a invités à rejoindre les pistes de ski avec **Hors-Piste**, une comédie d'Eric DELCOURT mise en scène par Patrice MARSOLLIER.

7. Projection à l'Atomic Cinéma du court-métrage «Les bottes dans le futur» réalisé par les jeunes de la Mission Locale, dans le cadre du concours national «Je filme un métier qui me plaît».

LES TEMPS FORTS EN *images*



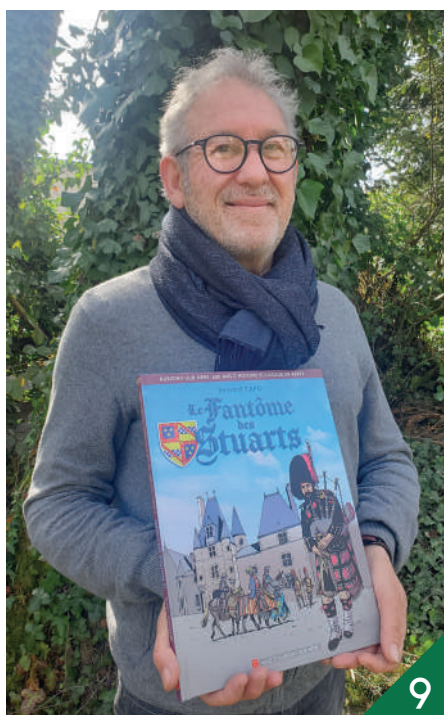
8



10



11



9



12



13



15



14



16

8. 200 enfants étaient rassemblés le 15 mars à l'occasion du **Carnaval organisé** par les Jeunes Conseillers Municipaux.

9. Bernard CAPO a dédié sa BD «Le fantôme des Stuarts» à la Maison de la presse, le 15 avril.

10. Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 en présence du député François Cormier-Bouligeon. Dépôt de gerbe et moment de recueillement devant le Mémorial des déportés.

11. Le 13 mai, baptêmes de plongée et animation flowpulse étaient proposés à la piscine des étangs.

12. Félicitation à nos rugbymen Albiens qui ont remporté le bouclier du championnat de Régionale 3.

13. Vernissage de l'exposition du Vieil Aubigny dédiée aux années 60 dans la Cité des Stuarts à la Maison Victorine.

14. Belle fréquentation ce dimanche 21 mai lors de la traditionnelle **brocante organisée** par Aubigny-Animations.

15. Pour la 3^{ème} année consécutive, les **Highlands Cattle** ont retrouvé la vallée de la Nère le 25 mai.

16. Comité de jumelage **Aubigny-Vlotho** : un groupe d'une quarantaine d'amis allemands ont séjourné durant le week-end de l'Ascension dans la Cité des Stuarts. Rocco Wilken, maire de Vlotho faisait parti de la délégation.

Finances : ZOOM SUR LE BUDGET COMMUNAL 2023

La commune d'Aubigny-sur-Nère dispose de trois budgets (un budget principal et deux budgets annexes). Ils sont établis par les services de la commune sous la responsabilité du Maire puis étudiés par diverses commissions avant d'être votés par le conseil municipal. Les budgets 2023 ont été votés le 6 avril dernier.

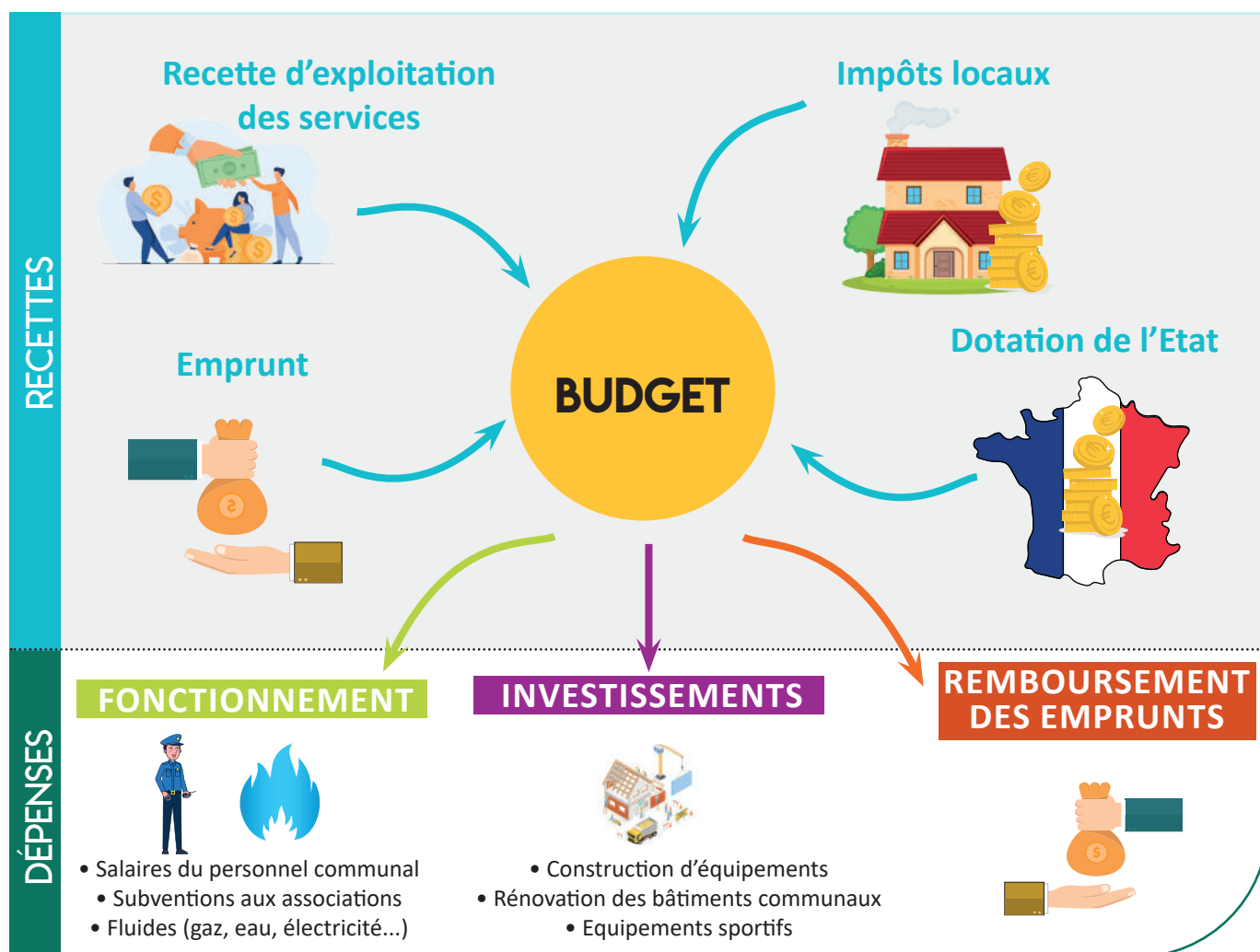
• **Le budget ville** (budget principal) retrace l'ensemble des opérations comptables de la commune (énergie, écoles, jeunesse, voirie, espaces verts, bâtiments, piscine...).

• **Le budget annexe de l'assainissement** regroupe toutes les opérations spécifiques à l'assainissement (traitement des eaux usées, réseaux d'eaux usées).

• **Le budget annexe de l'eau potable** recense l'ensemble des mouvements financiers relatifs au traitement de l'eau potable (château d'eau, réseaux d'eau potable).

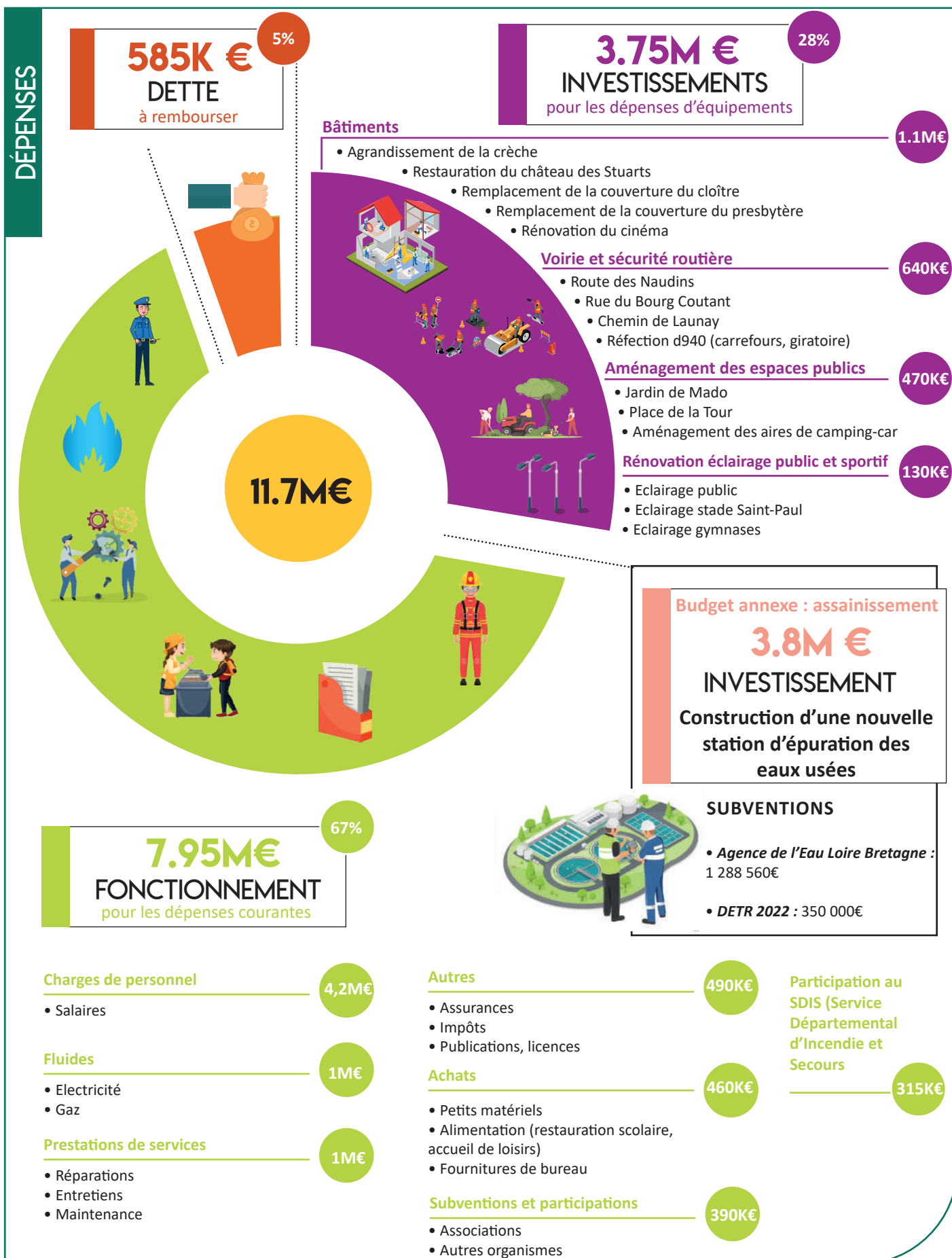
Ces trois budgets doivent être votés équilibrés en section de fonctionnement (dépenses et recettes courantes pour le bon fonctionnement du service) et en section d'investissement (travaux, nouvelles opérations, grosses réhabilitations, créations, acquisitions, gros équipements).

COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL



Le budget ville 2023 représente 11.7 M€ :
7.95 M€ en fonctionnement et 3.75 M€ en investissement.

LES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2023 DE LA COMMUNE SONT RÉPARTIES DE LA FAÇON SUIVANTE :





Enfance et jeunesse

VISITE SURPRISE DES MARINS DE LA FLOTTILLE 34F

Le 7 mars dernier, dans le cadre de leur échange scolaire, **les élèves de CE2 de l'école des Grands Jardins** ont eu la surprise d'accueillir une délégation de 6 marins de la Flottille 34F arrivant directement de la base navale de Lanvéoc-Poulmic en Bretagne.

Les classes de Madame SORIANO et de Monsieur TATAR étaient présentes pour voir l'atterrissage du Dauphin sur le Champ de Mars. Les enfants ont tous eu le privilège de monter chacun leur tour dans l'hélicoptère.

Après un déjeuner au restaurant scolaire, les marins ont présenté aux enfants leurs missions en projetant des photos et des films. La journée s'est terminée par une construction d'hélicoptères en papier et un concours de vols ! Une journée riche de contacts et de partages avant le départ de leur mission en mer.



1



2

1. Présentation du Dauphin par les marins de la 34F.

2. Les marins ont invité tour à tour les enfants à monter dans l'hélicoptère.



A noter dans vos agendas !



LE SPORT EN FÊTE

RDV LE 9 SEPTEMBRE AU PARC DES SPORTS

Nous vous donnons rendez-vous **le samedi 9 septembre prochain** à l'occasion de la **3^{ème} édition de la FÊTE DU SPORT (13h30-19h)**.

Une bonne occasion pour découvrir l'ensemble des associations sportives de la ville : rugby, running, équitation, gym, yoga, tennis de table, twirling...

Vous n'aurez que l'embarras du choix !

Vacances d'été !

INSCRIPTIONS À L'ACCUEIL DE LOISIRS ET À LA MAISON DES JEUNES

L'Accueil de Loisirs et la Maison des Jeunes de la ville, accueilleront les enfants de 3 à 17 ans sur la période estivale, à compter du 10 juillet jusqu'au 4 août 2023.

• **Pour l'accueil de loisirs** et les enfants de 3 à 11 ans, nous vous rappelons que durant l'été l'inscription se fait à la journée uniquement, repas et goûter inclus !

Pour les Albinien, les inscriptions s'effectuent en ligne du 27 mai au 25 juin, directement sur le « Kiosque famille » dans la rubrique « Vie pratique » sur le site de la ville.

Selon les disponibilités, les non-résidents sont invités à s'inscrire à compter du 17 juin, en téléchargeant et complétant le dossier d'inscription disponible sur le site.

Le dossier complet est à retourner à cette adresse : jeunesse@aubigny-sur-nere.fr

• La Maison des Jeunes accueillera les ados de 12 à 17 ans.

Inscription : du 7 juin au 7 juillet 2023

Sur place à la Maison des Jeunes d'Aubigny-sur-Nère, Grands Jardins

> mercredi : 14h à 18h

> vendredi : 17h à 21h

Les animateurs ont concocté un programme de choix et varié pendant cette période : création d'un clip, piscine, laser game, visites, grands jeux...



Zoom sur L'ACCUEIL DE LOISIRS :

COMBIEN COÛTE UNE JOURNÉE PAR ENFANT / JOUR* ?

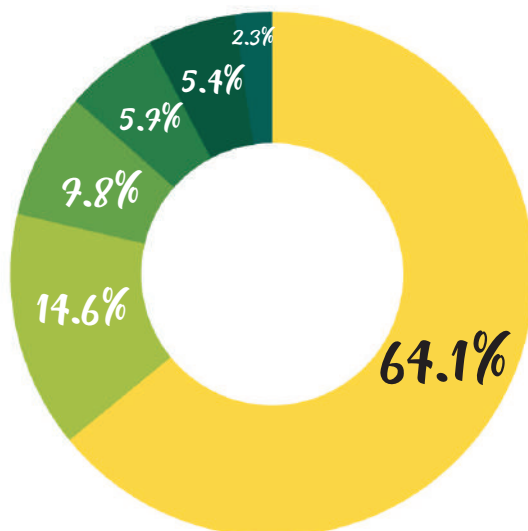
 PERSONNEL : 1 directeur, 4 animateurs et 3h de ménage/jour	28.65€
 REPAS, GOÛTERS	6.53€
 SORTIES, INTERVENANTS	3.49€
 BÂTIMENTS : entretien et charges	2.57€
 TRANSPORT	2.42€
 FOURNITURES ET DOCUMENTATION	1.03€

SOIT UN COÛT DE 44.69€

*Selon les tarifs en vigueur en 2022.

Le tarif appliqué à la famille est en moyenne de 12.20€, la participation de la CAF à hauteur de 7.75€.

Par conséquent, la participation communale s'élève à plus de 20€ par jour et par enfant.





Culture

8^{ÈME} SALON DES ARTISTES AMATEURS

Pour sa réouverture, la **Galerie François I^{er}** a accueilli du 1^{er} au 10 avril la 8^{ème} édition du Salon des Artistes Amateurs. Cette année **une quarantaine d'artistes Albiens et des alentours** ont investi les espaces de la galerie. L'exposition a permis de découvrir une multitude de techniques artistiques : peintures, sculptures, dessins, photos, art abstrait...

Parmi les créations, une robe à taille humaine réalisée en feuilles de livres recyclées par le Service Culturel de la ville, qui a nécessité plus de 40 heures de travail. La classe de CE2 de Karine SORIANO a également proposé une oeuvre à base d'épluchures récoltées auprès de la cantine scolaire **«Dechet'art»**.



PALMARÈS

Peinture : Valérie SÉAILLES
Sculpture : Pascale ROSSOLA
Photographie : Joël FOUCHE

PRIX DE LA COMMISSION CULTURE

Montserrat pour *Femme au turban*

PRIX DE LA COMMISSION GALERIE FRANÇOIS I^{ER}

Gaetan BURY pour l'ensemble de son oeuvre

PRIX SPÉCIAL 600 ANS

Linda RICHARD et Carine COURCELLE pour leur oeuvre *Robe de papier*

Les oeuvres primées sont à découvrir à la Galerie François I^{er} tout au long de la saison culturelle, du mois d'avril à octobre.

GALERIE FRANÇOIS I^{ER} PEINTURES ET SCULPTURES POUR LA PREMIÈRE EXPOSITION DE LA SAISON

Depuis le 15 avril, une nouvelle exposition a pris possession des lieux. **Les peintures d'Eve Domy dialoguent avec les sculptures de François Schwoebel.** Abstraites ou figuratives, les œuvres qui composent cette exposition mêlent le métal et la peinture, le raphia et la pierre. La prochaine exposition est prévue début juillet.



GALERIE FRANÇOIS I^{ER}

1 rue du Bourg Coutant

Ouvert tous les jours : 10h30-12h30 / 14h30-18h30

02 48 81 50 06

Entrée libre

LES FRÈRES COLLE ONT ENFLAMMÉ LA FORGE !



Samedi 18 mars, 200 spectateurs sont venus s'émerveiller devant la performance des Frères Colle. Sur des rythmes effrénés, les 3 frères coiffés d'une caisse de tambour ont proposé un show époustouflant mélangeant voltige, batteries et jonglerie en tout genre. Rien d'étonnant qu'ils se soient hissés en finale de l'émission d'M6, la France a un incroyable talent en 2021.



RÉOUVERTURE DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'AULD ALLIANCE

Le Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance réouvre ses portes pour la saison 2023. A travers un parcours didactique et interactif, les liens entre France et Écosse vous sont présentés. Une manière de comprendre le rôle singulier d'Aubigny-sur-Nère dans cette fraternité franco-écossaise.



CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'AULD ALLIANCE (CIAA)

Château des Stuarts

• **Mai, octobre, novembre :**
Mercredi et jeudi : 14h-18h
Vendredi au dimanche :
10h-12h30 / 14h-18h

• **Juin à septembre :**
Mardi au dimanche :
10h-12h30 / 14h-18h

VICTORINE RETROUVE LES ANNÉES 60's

Après une année 2022 marquée par plus de 2200 visiteurs, la Maison Victorine a réouvert ses portes le 14 mai dernier et nous propose de **replonger dans l'ambiance des années 1960** en France et plus particulièrement à Aubigny. Remontez le temps avec cette exposition proposée par la **Commission extra-municipale du Vieil Aubigny**.

Exposition gratuite à découvrir
jusqu'au 1^{er} octobre
à la Maison Victorine.



FESTIVAL FILMER L'ART & L'ARCHITECTURE

F'A'A

Pendant 3 jours, l'Atomic Cinéma accueillera 13 séances cinématographiques composées d'une trentaine de films, en présence d'artistes, de réalisateurs, de curateurs et d'historiens d'art, ainsi que 2 sessions de conférences et une séance spéciale pour le jeune public.

Toutes les séances sont gratuites et ouvertes à tous, sur réservation et sur le site filmerlart.com.

Cette 1^{ère} édition du festival F'A'A est organisée par l'association Les Ateliers de Moison et se déroulera au **30 juin au 2 juillet**.

Pour plus d'infos : info@filmerlart.com



Travaux EN COURS

RÉAMÉNAGEMENT : RUE ET PLACE DE LA TOUR

Les travaux rue et place de la Tour sont bientôt terminés, ils ont donné lieu à la rénovation du parking et des réseaux souterrains. La chaussée ainsi qu'une partie des trottoirs ont été refaits. **La réouverture de la rue à la circulation est prévue la 2^{ème} quinzaine de juin.**

RÉFECTION DE LA VOIRIE ROUTE DES NAUDINS

Le chantier est désormais terminé, il a permis de créer un réseau d'eaux pluviales et la réfection des canalisations d'eau potable. Des places de stationnement et des chicanes ont aussi été installées par la même occasion afin de préserver la sécurité des piétons.

COÛT TOTAL : 309 793€ DONT
138 811€ DE SUBVENTIONS (DETR)



CHÂTEAU DES STUARTS

UNE EXPOSITION POUR VALORISER LES MÉTIERS DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

Cette exposition (en accès libre) dans la cour du château a pour but de valoriser les différents corps de métiers et entreprises locales qui œuvrent pour la sauvegarde du patrimoine : charpentiers, couvreurs, maçons, tailleurs de pierres. **Profitez-en pour découvrir quelques anecdotes sur ce chantier hors norme dont la fin est prévue en juillet 2023 !**



Travaux À VENIR

> CRÈCHE : EXTENSION DU BÂTIMENT

Les travaux devraient débuter au mois de septembre 2023 pour une durée de 6 mois. Le temps des travaux, la crèche sera délocalisée dans les locaux de l'Accueil de Loisirs, route de Oizon.

> UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Les travaux qui devraient débuter dès ce mois juillet s'étaleront sur 2 ans, le temps de construire une toute nouvelle station d'épuration en conformité avec la réglementation actuelle.



Le patrimoine EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Vous avez un projet de restauration d'une église, d'un lavoir, d'une chapelle, d'une maison ancienne, d'une grange, d'un moulin, d'un pigeonnier, d'un four à pain, ou bien d'un autre édifice ou objet présentant un caractère patrimonial ?

FONDATION



DU
PATRIMOINE
DÉLÉGATION DU CHER

La **Fondation du patrimoine** peut aider les propriétaires à restaurer leur bien. Il peut s'agir tout aussi bien d'un patrimoine privé que celui appartenant à une collectivité ou à une association. Elle pourrait, sous conditions, vous apporter une aide financière :

Pour les associations et les collectivités, en vous aidant à organiser une souscription publique qui, si elle atteint un seuil minimum, vous permettra d'obtenir une subvention complémentaire (généralement 25%), voire même une bonification supplémentaire.

Pour les propriétaires privés, en milieu rural (communes de moins de 20 000 habitants) où à Bourges (en Secteur Patrimonial Remarquable), selon votre situation fiscale, en vous accordant soit une subvention, soit la possibilité de déduire la moitié du montant des travaux extérieurs de votre revenu imposable.

Les délégués bénévoles de la **Fondation du patrimoine** sont à votre disposition pour étudier avec vous ces possibilités, en tenant compte de la visibilité de l'édifice, de son statut, et de la qualité de restauration envisagée.

Pour en savoir plus, contactez la Fondation du patrimoine : 02 38 24 34 21 / centrevaledeloire@fondation-patrimoine.org

LA LUTTE CONTRE LES *logements vacants*

Avec le démarrage des travaux du PLUi (voir dossier page 16 et 17) la commune d'Aubigny-sur-Nère a souhaité étudier la vacance des logements sur son territoire.

Cette étude s'inscrit notamment dans le cadre de l'**objectif de zéro artificialisation nette (ZAN)** par lequel la commune aura prochainement moins de droits à construire. Elle doit donc trouver des solutions pour pouvoir continuer d'accueillir de nouvelles familles en limitant la construction neuve de logements par artificialisation des sols.

Pour cela la lutte contre la vacance (logement inoccupé) et la reconquête du parc existant apparaissent comme un levier d'action essentiel !

Tous les propriétaires des logements considérés comme vacants par l'administration fiscale ont reçu un courrier mi-avril afin de mettre à jour la situation de leur logement : est-il toujours vacant ? est-il loué ? est-il vendu ? quel projet pour ce logement ?

Le but de cette enquête est de recenser et qualifier les logements considérés comme vacants sur la commune et d'offrir aux propriétaires un

accompagnement pour remobiliser leur logement : aide à la rénovation, programme de défiscalisation, aide à la location...

La remise sur le marché de logements inoccupés devrait notamment permettre de se substituer en partie à la construction neuve de **logements par artificialisation des sols et répondre à l'objectif ZAN !**

Focus sur L'OBJECTIF ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) :

L'artificialisation des sols est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

Le gouvernement a donc souhaité protéger ces espaces naturels en instaurant l'objectif ZAN. Il s'agit d'un objectif de préservation et de restauration des sols d'ici 2050 en réduisant un maximum l'extension des villes sur les espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville.

L'état demande aux collectivités de réduire la consommation des espaces et de l'inscrire dans leurs documents de planification tel que le PLUi.



Dossier : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLUi ET DE LA CONCERTATION

Les 14 communes de la Communauté de communes de Sauldre et Sologne se sont engagées dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).



QU'EST-CE QU'UN PLUi ?

- Un **projet de territoire** transversal à l'échelle des 14 communes de Sauldre et Sologne qui exprime un cap et des objectifs communs pour l'aménagement de la Communauté de communes et définira les grandes orientations en matière d'urbanisme, de développement économique, d'habitat mais aussi de protection environnementale, des paysages et du patrimoine à l'**horizon 2040**.
- Un **outil réglementaire** unique applicable sur l'ensemble de l'intercommunalité. Il fixera le droit des sols applicable aux demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables de travaux, permis d'aménager, etc.). Il se substituera à terme aux documents d'urbanisme communaux (les PLU et les cartes communales) et à l'application du RNU (règlement national d'urbanisme) pour les communes sans document.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La communauté de communes Sauldre et Sologne a démarré une première étape de cette procédure : celle du **diagnostic territorial**. La **procédure totale s'étendra sur près de 3 ans**.

L'étape de diagnostic territorial vise à analyser l'état initial du territoire et identifier les dynamiques à l'œuvre sur le territoire pour l'ensemble des thématiques concernées et impactés par la politique locale d'urbanisme : la démographie,

l'habitat, le marché de construction, l'économie, l'agriculture, le patrimoine bâti et naturel, la biodiversité, les paysages, etc...

Depuis le mois de février 2023, les élus, accompagnés par le bureau d'études Cittanova et par divers acteurs du territoire (services de l'État, chambres consulaires, partenaires institutionnels...), travaillent à établir ce diagnostic. A l'occasion de temps collectifs,

à l'image de sortie en bus ou d'ateliers, mais aussi de temps individuels en commune, ils partagent leur vision du territoire.

Cette étape liminaire se poursuivra jusqu'à l'été 2023. Le mois de juin sera notamment consacré à son partage et son enrichissement par les partenaires, les élus et les habitants du territoire.

QUELLES ÉTAPES À VENIR ?

Ces constats partagés permettront d'identifier les enjeux, les forces et les fragilités du territoire intercommunal. Ils alimenteront les réflexions à venir afin d'exprimer les orientations communes et le cap du projet de territoire. A ce titre, l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), 2^{ème} étape de l'élaboration du PLUi, se déroulera dès le 2nd semestre de l'année 2023.

Une fois le cap fixé, les grandes orientations seront ensuite traduites de façon réglementaire à partir de 2024 par l'élaboration des pièces opposables du PLUi : le règlement écrit, le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation.

Le PLUi devrait entrer en vigueur au cours de l'année 2026.



COMMENT PARTICIPER ?

Tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi se tiendra une concertation continue visant à permettre à toutes les personnes de s'informer et de s'exprimer sur cette démarche : les habitants du territoire, les associations, les entreprises, les agriculteurs, les porteurs de projets, etc.

De nombreux temps de participation animeront la démarche : réunions publiques, ateliers participatifs, etc.



VOUS VOULEZ CONNAITRE L'AVANCÉE DE LA PROCÉDURE ?

- Rendez-vous sur le site internet de Communauté de communes Sauldre et Sologne : www.sauldre-sologne.fr

- Retrouvez les articles dans les bulletins communaux et le journal de l'intercommunalité.

VOUS VOULEZ DONNER VOTRE AVIS ET PARTICIPER À LA CONSTRUCTION DU PROJET ?

- Déposez vos contributions au sein du registre mis à votre disposition dans chaque commune et au siège de la Communauté de communes ou sur l'adresse mail dédiée : plui@sauldre-sologne.fr

- Participez aux réunions publiques organisées à chaque étape de la procédure. Contribuez aux ateliers participatifs pour l'élaboration du projet.



Social, santé et solidarités

UN FORUM POUR PRÉVENIR LES RISQUES CARDIOVASCULAIRES

Organisé par le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales), ce **forum visant à prévenir les maladies cardio-vasculaires** s'est déroulé vendredi 12 mai à la salle des fêtes. De nombreux professionnels de santé et associations (diététiciennes, SDIS18, association caramel pour le dépistage du diabète, la prévention des AVC, la santé bucco-dentaire, les addictologues, la mission locale...) étaient présents tout au long de la journée afin de sensibiliser les plus jeunes aux risques d'AVC, comment les éviter et apprendre les gestes à adopter.



PRÉVENTION *Canicule*

Les personnes âgées fragiles et les personnes handicapées vivant à domicile peuvent s'inscrire au registre nominatif pour être contactées par les services de la Ville d'Aubigny-sur-Nère par téléphone ou recevoir des visites à domicile.

Pour plus d'informations, contacter le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) au 02 48 58 44 02



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Mouiller son corps et se ventiler



Éviter les efforts physiques



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Manger en quantité suffisante

LE PANIER VICTORINE



L'Association Victorine œuvre pour le maintien de l'autonomie à domicile des seniors sur le département du Cher. Composée d'une équipe pluriprofessionnelle, elle met en place différents ateliers de prévention pour favoriser le maintien à domicile des seniors.

Rendez-vous au CCAS de la ville, les mardis 20 et 27 juin de 10h à 13h30, 2 ateliers culinaires seront animés par une diététicienne

Inscription obligatoire : 02 48 58 44 02

DE NOUVEAUX DÉFIBRILATEURS POUR LA COMMUNE

Lors d'un accident cardio-respiratoire il est primordial d'agir vite !



La municipalité dispose de plusieurs défibrillateurs dans les lieux qui accueillent du public tels que le gymnase, la Forge, le cloître... mais aussi en extérieur.



Retrouvez la liste complète des défibrillateurs sur le site de la ville, directement sur la carte interactive dans la rubrique santé, ou scannez ce QR code.



CRÉATION DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Afin de répondre à une demande grandissante de nos concitoyens pour participer et **accompagner les services de la ville dans des actions développant la solidarité et le vivre ensemble**, la municipalité d'Aubigny-sur-Nère a créé une **Réserve Communale de Sécurité Civile**.

La Réserve Communale de Sécurité Civile a vocation à intervenir pour des actions de soutien et d'assistance à la population principalement lors de la gestion de crise dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (inondations, incendies...), mais également lors de manifestations organisées par la commune.

La Réserve participera également à des actions d'information et de prévention de la population face aux risques majeurs potentiels.

Si vous êtes dynamique et disponible pour vous investir dans des missions de sécurité civile au service de notre commune rejoignez-nous !



POUR CANDIDATER IL FAUT :

- Habiter Aubigny-sur-Nère
- Être majeur
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas être sapeur-pompier (déjà mobilisable en cas de crise par le SDIS)

Il est recherché des profils variés. Les missions confiées seront en rapport avec vos compétences et aptitudes physiques.

La sécurité civile est l'affaire de tous !



Économie & commerces

DE NOUVELLES TÊTES DANS LES COMMERCES



1. L'Atelier Pianos

Frédéric Plessis
Réparation, accordage,
entretien et vente de pianos
• 28 rue du Prieuré



2. L'Escale Déco&Kdo

Sabrina Legrand
Cadeaux et décoration
• 22 rue du Charbon



3. O'birettes

Lauriane Potte
Bar et restauration
• 26 rue du Charbon



4. Merci Vincent

Elisabeth Bailly
Librairie
• 11 rue du Charbon



LE GROIN DE FOLIE – 6^{ÈME} EDITION

Le Groin de folie, le marché des producteurs locaux et régionaux s'est déroulé début mai pour sa 6^{ème} édition, sur la place du Marché. Ce rendez-vous organisé par l'association de commerçants Aubigny Artisanat boutiques

a proposé son lot habituel de divertissements : jeux pour enfants, balades en calèche, mini-ferme... ainsi que des dégustations de produits faits maison : miel, bière locale, fromages, charcuteries...

RAPPEL DES RÈGLES DE BON *Voisinage*

DES BRUITS TROP FORTS GÊNANT LA TRANQUILITÉ *sont interdits !*



- **LES BRUITS** émis

l'intérieur des propriétés audibles de l'extérieur et portant atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur intensité ou leur caractère répétitif sont interdits.

- **LES TRAVAUX** temporaires de **rénovation**, de **bricolage** ou de **jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, **ne peuvent être effectués que :**



DU LUNDI AU VENDREDI :
> 8h30 - 12h / 14h30 - 19h30

SAMEDI :
> 9h - 12h / 15h - 19h

DIMANCHE :
> 10h - 12h

La contravention peut être :

- de **1^{ère} classe** : de **11 à 38€**
- de **3^{ème} classe** : de **68 à 450€**

dans le cas par exemple d'une musique trop forte, d'aboiements intempestifs d'un chien ou de travaux avec des machines ou outils bruyants en dehors des horaires autorisés.

Pas de brûlage À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS



Tontes de pelouse, feuillages, restes de repas, épluchures et autres déchets végétaux, mélangés ou non avec d'autres déchets

NE DOIVENT PAS ÊTRE BRÛLÉS !

Quelles solutions ?

COMPOSTEZ !

Transformer vos déchets permet de régénérer les terres, développer les plantes et de ne pas polluer.

BROYEZ !

Broyer vos déchets permet de réduire leur masse et de les ajouter au compost : pas besoin de les brûler !

PAILLEZ !

Évitez la pousse des mauvaises herbes et augmentez la croissance des végétaux !



Il est interdit de provoquer un feu, d'allumer une cigarette ou de jeter des bouts de cigarettes dans les forêts, plantations, landes et tout autre lieu boisé !

En cas de non respect de l'interdiction de l'article 84 du RSD (Règlement Sanitaire Départemental) **vous êtes passible d'une contravention pouvant aller jusqu'à 450€ !**

RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES *obligatoires* !

Toute personne accompagnée d'un chien doit procéder immédiatement au ramassage des déjections abandonnées sur la voie publique.

En cas de non respect des prescriptions édictées à l'article 2 de l'arrêté du Maire n°2016/407, **vous êtes passible d'une amende de 35€.**



4 distributeurs de sacs pour déjections canines sont installés en centre-ville :

- Square des dames
- Place de la Résistance
- Angle de la rue du Bourg-Coutant / rue du Prieuré
- Grands Jardins

En préservant l'environnement typique de la commune, nous confortons l'attractivité commerciale et touristique de la ville.

Nous pouvons être fiers de notre richesse patrimoniale, qui s'inscrit dans la qualité du label «4 fleurs» et a contribué à pérenniser la notoriété de la ville.

Les manifestations À VENIR

• **30 juin au 2 juillet** : FESTIVAL
FILMER L'ART ET L'ARCHITECTURE
Organisé par Les Ateliers de Moison

• **1^{er} juillet** : VISITE THÉÂTRALISÉE
D'AUBIGNY-SUR-NÈRE
21h30 : Départ dans la cour du
château. Participation libre.

• **1^{er} juillet** : Journée Nationale de
la spéléologie : PARCOURS SPÉLÉO
SOUS LE CHÂTEAU DES STUARTS

**Les Visites
THÉÂTRALISÉES**
d'Aubigny-sur-Nère

Par la Compagnie
des Comédiens
Associés

Quand l'histoire de la
Cité des Stuarts se
dévoile à la lumière
des flambeaux !

Sam 1^{er} Juillet
— 21h30 —

Ven 14 Juillet
— 16h30 —

Ven 4 Août
— 21h —

Ven 18 Août
— 21h —

Sam 16 Septembre
— 20h —

Départ dans la cour du
château des Stuarts

Participation libre

Sans réservation

1423-2023
600ans
Aubigny-sur-Nère

NOUVELLES
RENAISSANCE(S)
2023

AUBIGNY SUR NÈRE
CITÉ DES STUARTS

CA
C.A.

100 ans
1913-2023
C.A.

100 ans
1913-2023
C.A.

100 ans
1913-2023
C.A.

• **14 juillet** : VISITE THÉÂTRALISÉE
D'AUBIGNY-SUR-NÈRE
16h30 : Départ dans la cour du
château. Participation libre.

• **Du 13 au 16 juillet** : FÊTES
FRANCO-ÉCOSSAISES : Pour les
600 ans, c'est un programme
exceptionnel qui vous est proposé !

• **Les 4 / 11 / 18 et 25 août** :
LES VENDREDIS FESTIFS D'AUBIGNY !
Profitez des nombreuses animations
en centre-ville.

• **9 septembre** : FÊTE DU SPORT
Parc des Sports.

**JOURNÉE
NATIONALE DE
LA SPÉLÉOLOGIE**

Fédération Française
de Spéléologie

Sous l'égide du comité départemental de
spéléologie

GRATUIT

PARCOURS SPÉLÉO
sous le château des Stuarts
jusqu'au parking des Grands
Jardins (300 mètres)

Durée : 25 min
Sans inscription
Départ toutes les 30 min

Tout public

**SAMEDI
1^{ER} JUILLET**
2023
9H-18H

PARKING DE LA NÈRE
Aubigny-sur-Nère

Prévoir une tenue adéquate
(bottes et coupe-vent...)

AUBIGNY SUR NÈRE
CITÉ DES STUARTS

CA
C.A.

100 ans
1913-2023
C.A.

100 ans
1913-2023
C.A.

100 ans
1913-2023
C.A.



FÊTES FRANCO-ÉCOSSAISES

**Rendez-vous du 13 au 16 juillet 2023 pour fêter l'édition 2023 des Fêtes Franco-Écossaises !
Le programme s'annonce grandiose !**

Cette édition sera marquée dès le 14 juillet par un **concert exceptionnel des Celtica Pipes Rock** ! un des groupes de rock celtique international reconnu dans tous les festivals.



Le spectacle La Nuit de la cornemuse fait son grand retour !

10 pipe bands se succéderont entrecoupés de flashs historiques sur l'histoire d'Aubigny-sur-Nère.

Ces minis capsules seront commentées par Lorant Deutsch.

Réservez vos places pour le concert et le spectacle en ligne !



DEVENEZ BÉNÉVOLES POUR LES FFE !



Faites vivre les Fêtes Franco-Écossaises en participant au rayonnement de cet événement !

Nous avons toujours besoin de bénévoles pendant les Fêtes Franco-Écossaises (restauration, buvette, tri sélectif, interprètes...) ! Alors n'hésitez pas à venir nous donner un coup de main, et à partager avec nous une belle expérience et beaucoup de convivialité !

Au cours des éditions précédentes, ce sont les nombreux bénévoles qui ont participé chaque jour à la réussite des Fêtes Franco-Écossaises. Cette année, nous aurons plus que jamais besoin de bénévoles pour faire vivre les FFE.

POUR DEVENIR BÉNÉVOLES !

Service Animations de la Ville d'Aubigny-sur-Nère
seta@aubigny-sur-nere.fr
02 48 81 50 07

AUBIGNY ^{SUR} NÈRE
Cher 18

fêtes FRANCO ECOSSAISES



13 | 14 | 15 | 16
JUILLET 2023

Les Vrillés

Celtica
Pipes Rock!

La Nuit de la
Cornemuse

Championnat de France
de Pipe Bands



Renseignements à
l'Office de Tourisme
02 48 58 40 20

1423-2023
600 ans
Aubigny-sur-Nère

